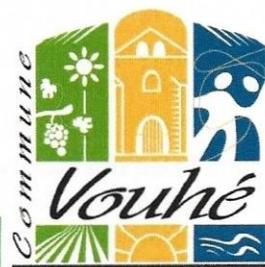




# Le Voyacais

MAI 2021



## L'édito

Dans quelques années lorsque nous regarderons les années 2020 et 2021 nous prendrons conscience qu'à travers la crise du Covid 19, c'est toute une société qui aura muté.

On pourrait aujourd'hui espérer que tous prenions la mesure de ce qui s'impose à nous aujourd'hui et en tirions les meilleurs enseignements pour l'avenir.

Mais on pourrait craindre que la distanciation sociale devienne la règle et que le vivre ensemble soit rangé du côté des rêves utopistes.

**Le 1<sup>er</sup> Mai et sa tradition d'offrir un brin de muguet à ceux que l'on aime doit plus que jamais signifier bonheur à tous cette année.**

Le 1er mai, c'est la Fête du travail ! Un jour férié en France chargé d'histoire.

La Fête du travail et des travailleurs fût adoptée en 1889 au congrès de la fondation de la IIe Internationale à Paris. Elle a été choisie en mémoire des morts de la manifestation du 1er mai 1886 à Chicago qui se battaient pour instaurer la journée de 8 heures de travail.

A Paris, les manifestants défilent aussi en 1890 en portant à la boutonnière un trian-

gle rouge symbolisant leurs revendications (division de la journée en 3 huit : travail - sommeil - loisirs). Ce triangle a rapidement été remplacé par la fleur d'églatine puis par le muguet cravaté de rouge.

C'est vers 1907, en mémoire des manifestations de 1890, que le muguet et la Fête du travail s'associent dans l'imaginaire collectif.

Devant l'ampleur de cette tradition, les premières ventes de muguet dans les rues apparaissent dès 1936.

Originaire d'Asie et plus précisément du Japon, le muguet est une plante acclimatée en France depuis le Moyen-âge.

Durant l'antiquité, les hommes accrochaient un brin de muguet sur les portes des fiancées pour marquer leur attachement. Il était aussi une manière de souhaiter de bonnes récoltes.

C'est en 1561 que le roi Charles IX instaura la tradition d'offrir du muguet le 1er mai pour porter bonheur aux gens que l'on aime.

Voici le mois de mai, un des mois le plus gai, où tous les gens aimés reçoivent du muguet !

## Mickaël Vaché, conseiller municipal

Donc à mon tour de me présenter

Je suis Mickael Vaché, j'ai 46 ans, je suis marié et père de 4 garçons. Avec mon épouse, nous sommes arrivés à Vouhé en 2007 et nous avons fait construire au lotissement de la Chaume Olive. Nous apprécions ce joli petit village, à la campagne, sans non plus être loin de tout.

Ses commodités nous semblaient importantes et appréciables : son école, son terrain de sport pour les enfants, son restaurant...

Je suis VRP dans le milieu de la rénovation énergétique et ma femme Joëlle est Aesh (accompagnant d'élèves en situation de handicap) dans les écoles. Je suis passionné de rugby et après l'avoir pratiqué pendant 26 ans j'ai raccroché les crampons. Je suis maintenant moniteur de plongée sous marine au club de Surgères et nous proposons d'ailleurs des baptêmes de plongée à tout âge et ce dès 8 ans.

Je pratique aussi la course à pied, avec le marathon de la Rochelle en vue, si la covid le permet. Ma fidèle Jack Russel m'accompagne dans tous les entraînements, et je croise souvent certains d'entre vous.

J'ai choisi de rejoindre l'équipe municipale car je trouvais ça très intéressant de pouvoir participer à la vie de la commune, de comprendre le fonctionnement d'une mairie, son rôle, ses obligations, ses activités, de pouvoir m'investir dans les animations et les manifestations de notre village. Je participe aux commissions École Jeunesse, Animation et Voirie.

Nous espérons tous, dès que cette pandémie sera derrière nous, que la vie du village reprenne son cours et que nous puissions nous retrouver, échanger et faire plus ample connaissance.

Prenez soin de vous. Amicalement

## Mairie

### L'agence postale

7 rue de la Mairie  
17700 Vouhé

Tél : 05 46 68 96 16

mairie.vouhe17@orange.fr

Www.vouhe17.fr

### Horaires

Mardi, Mercredi, Vendredi

14h30—18h30

Samedi 9h30—12h30

### Les numéros d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

européen : 112

Samu : 15

Police /Gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Secours en mer : 196

Urgence aéronautique 191

Numéro d'urgence

pour les personnes sourdes

et malentendantes : 114



## Commémoration du 8 Mai 1945

Le 8 mai fait référence au 8 mai 1945, qui marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Ce jour-là, les Alliés remportent la guerre et l'Allemagne nazie capitule. Le 8 mai 1945, à 15h, les cloches se mettent alors à sonner dans tout le pays. « *La guerre est gagnée. Voici la victoire...* », annonce le général de Gaulle dans un message à la radio.

Les représentants du Haut Commandement allemands signent alors un acte de capitulation à Berlin le 8 mai 1945 à 23h01 en présence des représentants de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. La journée du 8 mai est déclarée jour férié le 20 mars 1953. Mais le 11 avril 1959, le général de Gaulle décide de supprimer le caractère férié de ce jour dans un contexte de réconciliation franco-allemande. Il faudra alors attendre 1981 et l'arrivée de François Mitterrand à la présidence de la République pour voir rétablir la date du 8 mai comme jour férié, avec une loi datée du 23 septembre 1981.

Cette année, comme en 2020, les maires sont autorisés à aller déposer une gerbe de fleurs au monument aux morts de leur commune, sans accueillir de public, en respectant strictement les mesures de distanciation.



## Dégâts au Club House

Le Club House fait l'objet de dégradations depuis plusieurs mois. Dernièrement, plusieurs adolescents ont été surpris grimant sur le toit.

L'incident aurait pu tourner mal pour ces jeunes, et la mairie a souhaité réunir parents-enfants afin de faire comprendre à tous la gravité de cet acte et le danger encouru par ces adolescents.

Des tuiles du toit ont été cassées à cette occasion et un devis a été demandé auprès d'un professionnel.



## Les élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales, initialement prévues en mars, se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin prochains. Vous recevrez par courrier votre nouvelle carte d'électeur fin mai.

La salle de vote sera déplacée en salle des fêtes (ancienne mairie) afin de respecter les mesures sanitaires. Les 2 bureaux de vote seront installés dans la même salle, et un tracé au sol vous indiquera le chemin à suivre. 3 assesseurs vous accueilleront à chaque bureau de vote.

Le ministère de l'intérieur fournira aux communes masques et gel hydro alcoolique qui seront à votre disposition.

Il est cependant conseillé de vous munir d'un masque et de votre stylo.

Depuis le 6 avril 2021, la nouvelle télé-procédure [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr), complémentaire de la procédure papier, est ouverte aux électeurs.

Une procédure en 3 étapes :

1 / Effectuez votre demande de procuration en ligne ; une référence de dossier (6 caractères) vous sera communiquée.

2/ Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie muni de votre référence de dossier. Le policier ou le gendarme habilité transmet, après validation, votre demande de procuration à votre mairie.

3/ Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration après avoir procédé aux contrôles habituels : inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire.

Cette année, chaque électeur pourra disposer de deux procurations, une mesure mise en place pour faciliter le vote par procuration en pleine pandémie.



Panneaux de signalisation volés

3 panneaux de signalisation, ont été dérobés dernièrement : le panneau d'entrée du village, un panneau « interdiction de circulation poids lourds », et un panneau « signalisation ralentisseur ».

L'absence de panneaux de signalisation peut mettre à mal la sécurité des usagers de la route et retarder les services de secours et les pompiers. Ces vols coûtent cher aux communes qui ont l'obligation de remplacer les panneaux. En moyenne, un panneau vaut entre 150 et 200 euros. Les contrevenants encourent, quant à eux, une amende pouvant aller jusqu'à 7.500 euros. L'infraction est également passible d'emprisonnement. La mairie a porté plainte à la gendarmerie.

*Quelques exemples célèbres de panneaux volés régulièrement :*

Penny Lane, à Liverpool, au Royaume-Uni, célèbre chanson des Beatles ;

Bergues : village du Nord-Pas-de-Calais où se déroule l'action de *Bienvenue chez les Ch'tis* ;

Arnac-la-Poste en Haute Vienne



## Covid 19—Le point sur ce qui est autorisé depuis le 3 mai, et après

Le 3 mai : le mouvement inter-régional de nouveau autorisé, la fin des attestations.

Depuis le lundi 3 mai, les restrictions liées aux mouvements ont été levées par le gouvernement.

Dans la pratique, plus de limite de 10 km pour vos déplacements personnels, et donc plus besoin d'attestation. L'interdiction de se déplacer entre les régions a également été levée.

Les établissements scolaires ont été progressivement réouverts.

En revanche le **couvre-feu national est maintenu à 19h**. A partir de cette heure, il faudra une attestation pour circuler, comme c'est le cas depuis plusieurs semaines. Le télétravail doit également toujours être généralisé, et les commerces non-essentiels resteront fermés.

### Un calendrier de retour progressif à la normale

Le gouvernement a également annoncé un calendrier pour un retour progressif à la normale, étalé jusqu'à cet été. Ces différentes étapes seront conditionnées à l'évolution du covid-19 en France.

Le **19 mai** : réouverture des **commerces non-essentiels** (y compris les terrasses des bars), et des **établissements publics** (cinémas, salles de spectacles, musées, stades, etc.). Reprise des **activités sportives régulières**. Couvre-feu décalé à 21h.

Le **9 juin** : les **cafés et restaurants rouvrent**, ainsi que les salles de sport. Les événements peuvent accueillir jusqu'à **5.000 personnes**, avec un passe sanitaire. Couvre-feu repoussé à 23h. Télétravail légèrement assoupli.

Le **30 juin** : fin des **limites de rassemblement** pour la plupart des événements, avec le passe sanitaire. Les autorités locales peuvent adapter ces mesures en fonction de la situation sanitaire. Fin du couvre-feu et du télétravail renforcé.

Certaines étapes prévoient notamment la mise en place d'un « passe sanitaire ». Déjà expérimenté de manière facultative sur certains vols à destination et en provenance de la Corse, le passe sanitaire pourrait ainsi devenir obligatoire pour assister aux événements rassemblant jusqu'à 1 000 personnes à partir du 9 juin.

Concrètement, une attestation de vaccination, un test de dépistage négatif ou un test positif de plus de quinze jours (appelé « certificat de rétablissement ») sur papier ou sur l'application TousAntiCovid seraient demandés à l'entrée et contrôlé par les agents de sécurité.

Le **passe sanitaire** prendra la forme d'un justificatif de vaccin, d'un test de dépistage négatif récent, ou d'un test positif de plus de 15 jours (« certificat de rétablissement »). Le tout passera probablement par l'**application TousAntiCovid**.

Source : [Le Monde](#)

## Déclaration d'impôts sur le revenu

Depuis le 8 avril dernier, les ménages français peuvent effectuer leur déclaration de revenus au titre de 2020, obligatoirement en ligne pour la plupart d'entre eux, et avec quelques nouveautés issues de mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire et économique. Pendant combien de temps sera-t-il possible de déclarer ses revenus ? Dans un premier temps, les ménages qui ne peuvent pas faire de déclaration en ligne, et remplissent donc encore une déclaration papier, auront jusqu'au 20 mai pour la renvoyer.

*Pour rappels, seuls les contribuables qui estiment ne pas être en mesure de télédéclarer leurs revenus et ceux qui résident dans des zones où aucun service mobile n'est disponible sont autorisés à déclarer leurs revenus sur papier.*

Pour les autres, la date limite, de déclaration en ligne donc, s'échelonne du 26 mai au 8 juin, en fonction du département de résidence.

Pour les **départements allant de 01 (Ain) à 19 (Corrèze)** et pour les non-résidents ayant perçu en 2020 des revenus de source française imposables en France : **mercredi 26 mai 2021 à minuit**.

Pour la deuxième année, environ 12 millions de foyers fiscaux dont la situation ne nécessite pas de rectification n'auront pas besoin de déclarer leurs revenus, leur déclaration étant générée de manière automatique par l'administration. Ils n'auront pas à la renvoyer s'ils n'ont pas de changements à effectuer.

Un **numéro de téléphone unique a été mis en place (0809 401 401)** et même si les centres des finances publiques seront ouverts, ce sera avec des règles sanitaires renforcées et la prise de rendez-vous sera recommandée en cas de forte affluence.

## Diagnostiques et traitements des charpentes

Certains habitants de la commune ont été contactés par téléphone par des sociétés de diagnostics et traitements des charpentes (nuisibles). Il convient d'être prudent concernant le diagnostic établi et le devis de traitement qui vous sera proposé. Nous vous recommandons vivement de demander à d'autres sociétés de vous établir les mêmes devis avant toute signature de votre

## Les principales décisions du Conseil Municipal du 22 Avril 2021

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Mars 2021

#### Projet dossier assurance commune

Mme Brigitte Diot-Besnier, 1er adjoint au Maire, expose à l'assemblée le projet d'adhésion pour l'ensemble des contrats d'assurance de la commune avec la société Groupama.

Deux devis ont été établis : multirisque communale pour un montant de 4 203,23 € ; Véhicules communaux (et matériels tractés) pour un montant de 919,43 €

La multirisque de la commune prendra effet le 1er Mai 2021.

Les contrats des différents véhicules de la commune, dont les résiliations sont parvenues à la société Allianz, feront l'objet d'un contrat à chacune de leurs échéances respectives qui courent jusqu'en Décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le devis de la société Groupama

#### Association « CANTON AUNIS FOOTBALL CLUB » (CAFC)

Mr le Maire et Isabelle Proteau, 2ème adjoint au maire, ont reçu en mairie le président et un membre de l'association CAFC, qui ont présenté le club. Cette année sportive a enregistré 269 licenciés dont 232 enfants (21 jeunes de la commune de Vouhé). Mr le Maire demande au Conseil Municipal de décider si la commune accorde ou non une subvention à cette association.

Le Conseil décide à l'unanimité de leur accorder une subvention pour la rentrée 2021.

#### Subventions 2021 accordées par la commune en faveur des associations

Mr le Maire propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

ADCS OCCE 17 (Coopérative Scolaire de Vouhé) : 1 000 € / ASSOCIATION COULEUR JADE : 150 €

ASSOCIATION PARENTS ELEVES (APE « Vous et les Pirates ») : 250 € / CANTON AUNIS FOOTBALL CLUB (CAFC) : 800

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser ces subventions pour un montant total de 2 200€

#### Organisation de l'élection des conseillers départementaux et régionaux des 20 et 27 Juin 2021

Mr le Maire informe le Conseil : Le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes en raison de l'épidémie de Covid 19 (en attente de l'arrêt préfectoral) ; deux bureaux de vote devront être constitués, soit la présence de 6 membres du Conseil à chaque créneau horaire de présence ; nous sommes en attente du protocole sanitaire pour mettre en place la disposition des bureaux de vote dans la salle.

Cette organisation sera affinée lors du prochain conseil municipal.

#### Préparation de la cérémonie de commémoration du 8 Mai 1945

Mr le Maire annonce au Conseil qu'une gerbe de fleurs a été commandée. La cérémonie aura lieu comme tous les ans avec ou sans public suivant les conditions sanitaires établies par la préfecture que nous recevrons en mairie prochainement.

#### Droit de préemption urbain

Mr le Maire informe le Conseil qu'il a reçu plusieurs déclarations d'intention d'aliéner en mairie, soit :

L'immeuble situé « route de la macre » ; l'immeuble situé « 4 rue du moulin godard » et l'immeuble situé « 7 rue de l'église »

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption

#### Questions diverses

Mr le Maire informe le Conseil que M Antoine Chazal, kinésithérapeute à Vouhé est plus que satisfait du nombre de patients, et souhaite donc s'installer sur notre commune. D'autre part, le partenariat avec la boulangerie de Benon est toujours d'actualité.

Mme Sophie David, conseillère municipale, demande s'il est possible d'installer un filet au city stade côté rue afin d'éviter au maximum que les ballons ne sortent du terrain et roulent sur la voie publique. Mr le Maire l'informe qu'un devis sera demandé auprès du fournisseur de cette installation.

Mr Hervé Darjo, conseiller municipal, informe le Conseil qu'il a pris rendez-vous avec l'architecte des Bâtiments de France et le conservateur de la DRAC Nouvelle Aquitaine le 27 avril 2021 afin de réaliser un état de travaux pour notre église.

*Retrouvez l'intégralité du compte rendu affiché en mairie et sur le site internet  
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 Mai à 19h45 en salle du Conseil*

Bonjour à toutes et à tous,

Ouest agri est une société d'origine Vendéenne créée en 1975 et compte à ce jour 11 bases situées géographiquement du Sud Loire Atlantique jusqu'au Sud Charente Maritime en passant par les Deux-Sèvres et une partie de la Charente. Le groupe Ouest Agri, concessionnaire John Deere depuis 1985, est spécialisé dans la vente et la réparation de matériels agricoles. Le groupe possède depuis 2015 une société filiale nommée TPI (Traitement Pompage Irrigation) qui est spécialisée dans l'irrigation et la gestion de l'eau et intervient sur le secteur de l'Aunis.

La base de Vouhé, initialement implantée dans la ZI de l'Ouest à Surgères en 2007 dans des bâtiments relais, a finalement déménagée sur Vouhé fin d'année 2008.

Notre équipe est actuellement composée de 11 salariés sédentaires, ainsi que 2 commerciaux itinérants sur le site de Vouhé. Au total, nous pouvons compter 4 services au sein de nos concessions :

- Le service commercial : Vente de matériels neufs et occasions (tracteurs, moissonneuse-batteuse, matériels d'accompagnement etc...)
- Le service atelier : Préparation de matériels, maintenance et réparation des matériels en conformité avec les réglementations en vigueur
- Le service magasin : Vente de pièces détachées, équipement atelier, quincaillerie, outillage électroportatif et espaces verts, vente aux professionnels et particuliers
- Le service administratif et comptabilité

Si vous désirez des renseignements ou si vous voulez simplement venir découvrir notre magasin, nous vous accueillerons du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Nous sommes joignables par téléphone au 05.46.56.09.80, vous pouvez également nous retrouver sur notre page Facebook « Groupe Ouest Agri » ou sur notre site internet [www.ouestagri.fr](http://www.ouestagri.fr)



17470 AULNAY

ZA de l'ormeau - B.P. 30029

17700 VOUHE

Rue la laiterie - ZA le Cluzeau

17600 CORME ROYAL

Les Terres Rouges

16460 CHENON

ZA les Maisons Rouges

79370 MOUGON

80 Av. Yann Roulet - ZA La gatine

Tél.: 05 46 26 18 88 - FAX : 05 46 26 28 74

Tél.: 05 46 56 09 80 - FAX : 05 46 56 96 89

Tél.: 05 46 98 00 57 - FAX : 05 46 92 29 05

Tél.: 05 45 94 61 87 - FAX : 05 45 22 41 62

Tél.: 05 49 78 70 40 - FAX : 05 49 04 64 20

SA au capital de 600 050 Euros - APE 3312 Z - Iban : FR76 1470 6001 3100 0113 6434 308 - swift : AGRIFRPP847 - 498 614 973 RCS SAINTES



## Qui sommes-nous ?

Anim'art créa est une entreprise locale, créée depuis maintenant 4 ans et qui intervient depuis Septembre 2020 sur la commune de VOUHE et la CDC Aunis Sud. Ses valeurs s'appuient avant tout sur les besoins des familles, des particuliers et des professionnels. Toutes nos animations-événements-ateliers sont adaptés à vos besoins, vos envies.

Emmanuelle Leblanc est la gérante de l'entreprise et elle intervient en temps qu'auto-entrepreneur en collaboration avec d'autres professionnels qui s'associent avec elle lors de ses grandes manifestations.

*« Ancienne responsable adjointe de GSS, Mère de deux enfants, auteure de livre, ayant un handicap qui m'obligea à me reconverter, j'ai créé ma propre entreprise afin d'adapter ce handicap à mon envie de travailler mais surtout de partager mes passions et ma créativité, mon univers un poil décalé et particulier. Tout n'est qu'une question de passion, et comme le dit si bien Albus Dumbledore :*

***"On peut trouver le bonheur même dans les moments les plus sombres.. Il suffit de se souvenir d'allumer la lumière". JK ROWLING***

Le partage, la tolérance, le respect, la joie, la bonne humeur, tout comme l'attachement à des valeurs profondes sont le cœur même de ma structure. J'aime transmettre ma passion, mes idées avec les personnes qui interviennent en tant qu'adhérent(s), occasionnel(s), professionnel(s), stagiaires, bénévoles, au sein de ma structure. Les échanges intergénérationnels sont importants à mes yeux.

*Afin d'être optimale dans ma profession qui a été fortement impactée par la crise COVID, puisqu'elle relève du secteur de l'événementiel, avec mes partenaires, nous mettons en œuvre tout notre savoir-faire pour vous garantir des animations conformes aux exigences sanitaires lorsque celles-ci pourront enfin reprendre. Votre protection et votre bien être nous tiennent à cœur, tout comme vous faire partager de la joie, du rire, et vous permettre d'oublier le temps d'une journée, d'une soirée, les aléas de la vie quotidienne qui peuvent être pesants et stressants. »*

## Quelle est notre Offre ?

L'offre est dédiée pour tous les passionnés des Arts Culturels, Artistiques, Littéraires et de l'événementiel. Les inscriptions se font tout au long de l'année. Nous vous proposons :

### 1-Des ateliers d'initiation au Théâtre et à l'écriture : qui dit initiation dit découverte-lâcher prise.

- A partir de 6 ans- 18 ans pour l'art de la scène, avec deux représentations annuelles thématiques
- A partir de 15 ans-99 ans pour les ateliers écriture avec un projet personnalisé et collectif

### 2-La conception et la création d'événement :

-Organisation de marchés créateurs, de Noël pour les particuliers visiteurs et les professionnels exposants, avec décoration Thématique : marché(s) de créateur(s) spécial Halloween et de Noël(s) d'autrefois sont prévus en 2021-2022)

-Organisation et création d'escapes games thématiques ( sorcellerie type Harry Potter, enquête géante, type Cluedo...) : un escape game inspiré de l'univers HARRY POTTER devrait avoir lieu en 2021 et un autre en 2022.

-Organisation et conception de représentation théâtrale : nos jeunes acteurs vous présenteront CORNEBIDOUILLE, avec l'autorisation de P.Bertrand et l'école des LOISIRS ; 2021 et 2022, et sketchs-pièces autour des contes de notre enfance revisités, imaginés, repensés, étudiés, par nos ados acteurs.

### 3-La location d'escape box pour vos soirées privées-professionnelles :

A partir de juillet 2021, thème sorcellerie, inspiration HARRY POTTER , 1h ou 2h avec ou sans matériaux de décoration- professionnels d'animations.

Nous avons hâte de vous rencontrer ! Pour nous joindre- réservations et renseignements : 06 27 4605 62 et demandez à parler avec Emma. Suivez-nous sur [www.animartcrea.com](http://www.animartcrea.com), @Animartcrea, anim\_art\_crea.

**Artistiquement, Emma Leblanc**

Les beaux jours arrivent, nos jardins s'illuminent de leurs belles couleurs, de nombreuses fleurs, plantes et herbes poussent dans nos jardins, sur les bords des chemins, dans nos forêts. Ces plantes existent depuis l'aube des temps, beaucoup de nos anciens les utilisaient pour différents usages ; l'entretien de leurs potagers, se soigner, la fabrication de leurs produits d'entretien ou cosmétiques, et même dans leurs recettes de cuisine. Voici quelques unes d'entre elles qu'on côtoie tous les jours et qu'on peut utiliser.

### L'ORTIE



L'ortie est riche en calcium, en fer, et vitamines A, B et C.

Vous pouvez la cuisiner simplement avec des pommes de terre, faire une soupe, une tarte, de la confiture ou en tisane.

Exemple, une recette très simple ; coupez les feuilles, lavez-les et séchez-les. Ensuite faites-les revenir dans du beurre fondu. Laissez-les refroidir, ajoutez des petits morceaux de beurre, salez, mélangez jusqu'à en faire une pâte et voilà un bon beurre d'orties.

L'ortie est aussi une plante médicinale ; elle peut agir contre les rhumatismes, l'arthrite et aide à combattre le rhume des foins.

Elle peut aussi être utilisée dans nos jardins en engrais, par exemple, en faisant un purin d'ortie, qui nourrit et renforce nos cultures, et constitue aussi un bon répulsif face aux pucerons.

### LE PLANTAIN



Le plantain est riche en vitamines A, B, C et K, calcium et fer.

Les feuilles ont le goût des champignons très prononcé.

Récoltez toujours des jeunes feuilles avant la floraison, en les cuisant pendant 20min, vous obtiendrez d'excellentes soupes.

Les jeunes épis de fleurs encore fermées peuvent être ajoutés crus aux salades, ce qui leur donnera un petit goût de noisette.

Les bienfaits du plantain sont reconnus pour ses effets anti-inflammatoires et anti-infectieux dans le traitement d'affection respiratoire, comme une bronchite, grippe ou le rhume. Le plantain soulage également les piqûres d'insectes ou d'orties en frottant simplement une feuille sur les piqûres.

### LA PÂQUERETTE



La pâquerette est riche en vitamines A et C, calcium, potassium, magnésium, phosphore et fer.

Après avoir eu la patience et le courage de les cueillir une à une dans le jardin, elle peut agrémenter vos salades, vos plats de légumes ou vos desserts ou apéritifs (vin de pâquerettes).

Les fleurs rehaussent le goût des soupes, des sauces et des omelettes.

Les pâquerettes sont connues pour leurs vertus médicinales ; ses feuilles et fleurs fraîches écrasées en cataplasme, aident à soulager les douleurs dues aux contusions et entorses ; elles ont aussi un effet cicatrisant.

### LE PISSENLIT



Le pissenlit est riche en vitamine A, C et B9, fer, potassium et de calcium.

Le pissenlit peut se consommer de différentes façons. Les fleurs servent à faire de la confiture ou des apéritifs (le vin de pissenlit). Les racines et les feuilles peuvent se cuisiner en soupe, salade ou infusion, en poêlée ou juste blanchies dans une eau bouillante salée.

Ses vertus médicinales aident à lutter contre la rétention hydrique, l'insuffisance rénale, aussi les calculs rénaux ou infections urinaires. Enfin le pissenlit facilite la digestion.

### LE SUREAU NOIR



Le sureau noir est riche en vitamine A, B, C, en acides phénoliques et de l'acide valérianique aux propriétés calmantes.

Les fleurs du sureau noir peuvent être utilisées pour faire des beignets ou du sirop et les fruits en confiture ou en gelée.

Avec les fleurs de sureau, vous pouvez préparer un vin aromatisé en suivant cette recette :

faites macérer 24 ombelles (fleurs bien développées) dans 3 litres de vin rouge ou blanc, 300ml d alcool de fruit, 450g de sucre. Il suffit de mettre tous les ingrédients dans un récipient fermé et de laisser macérer 48h.

Ensuite reste à filtrer et à mettre en bouteille. Sachez que plus la préparation vieillit, meilleure elle est.

Le sureau aide à soigner les infections respiratoires virales saisonnières ; les rhumes, la grippe, la sinusite, ainsi que les troubles gastro-intestinaux, la rétention d'eau, les cystites ou infections urinaires, et enfin aide à lutter contre certaines affections de la peau comme l'eczéma.

Attention le sureau noir ressemble beaucoup à l'hièble commune qui est plus petite et très toxique.

### LE LIERRE GRIMPANT



Le lierre grimpant est une plante très répandue qui a souvent mauvaise réputation.

Il ne se mange pas mais possède de nombreuses vertus médicinales. Ses feuilles en infusion peuvent apaiser les maux de tête. Les gaulois en préparaient des potions pour calmer la toux grâce à ses propriétés anti-inflammatoires.

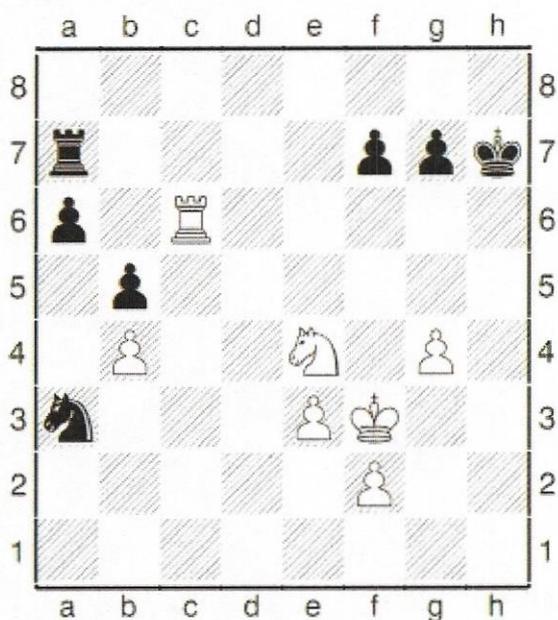
Le lierre peut être utilisé dans la fabrication de lessive grâce à la saponine contenu dans ses feuilles.

Pour faire 1 litre de lessive il faut une cinquantaine de feuilles de lierre fraîches et 1 litre d'eau. Après avoir rincé les feuilles, les froisser et les mettre dans une casserole. Ajoutez le litre d'eau et mettre le couvercle, porter à ébullition et laissez-les cuire 15 min. Laissez-les refroidir toute une nuit toujours couvert. Le lendemain, filtrez votre lessive, transférez- la dans votre bouteille et rajoutez une cuillère à soupe de bicarbonate. Conservez-la dans un endroit frais ou au frigo.

A vous, maintenant, de prendre vos paniers, partir à la cueillette et mettre de la couleur dans vos plats

## A VOS MENINGES !

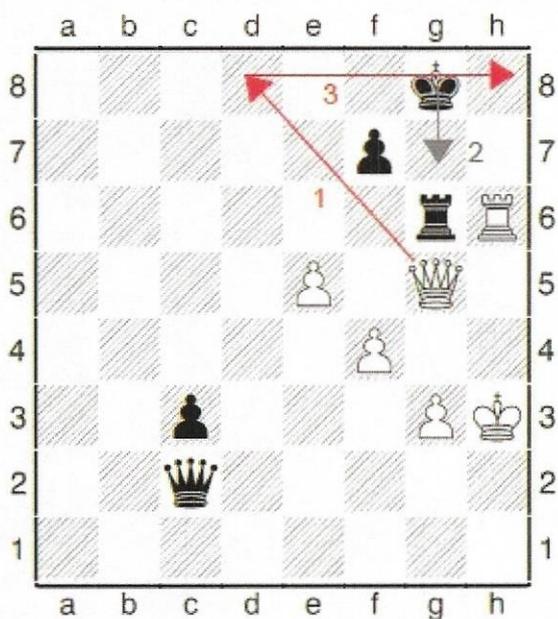
Les blancs font MAT en 2 coups



Grille de mai

		1	2	5		3		
	4			7		2		
6					1			7
		7	6				2	3
	2		1		5		8	
8	9				4	6		
3			9					6
		9		6			3	
		4		1	3	8		

Solution de mars :



Solution d'avril :

9	3	2	7	8	1	4	6	5
6	5	1	3	2	4	8	7	9
7	8	4	6	9	5	3	1	2
2	9	8	4	1	6	7	5	3
3	1	7	8	5	9	2	4	6
5	4	6	2	7	3	1	9	8
4	7	9	5	3	2	6	8	1
8	2	5	1	6	7	9	3	4
1	6	3	9	4	8	5	2	7

Les Blancs font MAT en 2 coups !

1.Dd8+ Rg7 2.Dh8#



# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans)



Mon âge



Ma situation



AstraZeneca  
ou Janssen



Pfizer-BioNTech  
ou Moderna

## 0 à 17 ans

*Je ne suis pas concerné*

Je n'ai pas de problème de santé →

*Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner*

## 18 à 54 ans inclus

J'ai un risque de forme grave  
de COVID-19\* →

• En centre de vaccination

J'ai une pathologie à très haut risque  
de forme grave de COVID-19\* →

• En centre de vaccination  
• Sur mon lieu de soin

## 55 à 59 ans inclus

Je n'ai pas de problème de santé  
ou j'ai un risque de forme grave  
de COVID-19\* →

• Chez mon médecin traitant  
• Chez mon médecin du  
travail  
• Sur mon lieu de soin  
• En pharmacie  
• En cabinet infirmier

J'ai une pathologie à très haut risque  
de forme grave de COVID-19\* →

• Chez mon médecin traitant  
• Chez mon médecin du  
travail  
• Sur mon lieu de soin  
• En pharmacie  
• En cabinet infirmier

• En centre de vaccination  
• Sur mon lieu de soin

## 60 ans et plus

Je suis en établissement pour  
personnes âgées →

• Au sein de mon  
établissement  
• Chez mon médecin traitant  
• Sur mon lieu de soin  
• En pharmacie  
• En cabinet infirmier

• Au sein de mon  
établissement

Je vis à domicile  
(ou dans une autre structure) →

• Chez mon médecin traitant  
• Chez mon médecin du  
travail  
• Sur mon lieu de soin  
• En pharmacie  
• En cabinet infirmier

• En centre de vaccination

### N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>e</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne immunodéprimée, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée, sont éligibles à la vaccination. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.

